



FORMATION ETAIE MONTPELLIER

LIVRET D'ACCUEIL

ENCADRANT TECHNIQUE D'ACTIVITES D'INSERTION
PAR L'ECONOMIQUE



PLATEFORME DE PROFESSIONNALISATION IAE OCCITANIE
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE OCCITANIE



MAJ du 5/04/2023

CETTE ACTION DE FORMATION EST SOUTENUE PAR :

La DREETS Occitanie



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Le Conseil Regional Occitanie



Et les différents OPCOs des SIAE

ET REALISEE PAR UN GROUPEMENT D'ORGANISMES DE FORMATION :



1. INFORMATIONS GENERALES D'ENTREE EN FORMATION : LE LIVRET D'ACCUEIL DE LA PLATEFORME DE PROFESSIONNALISATION IAE ET DE LA F.A.S OCCITANIE

Ce livret va vous donner les points essentiels pour le suivi d'une formation dispensée par la plateforme de professionnalisation IAE Occitanie et la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie suite à votre inscription.

2. HISTORIQUE DU TITRE ETAIE

○ *La professionnalisation des encadrants : un enjeu fort pour l'IAE*

La compétence des professionnels qui interviennent auprès des publics en difficulté est un facteur clé pour la réussite des projets du secteur de l'insertion par l'activité économique.

La question de la professionnalisation des encadrant.e.s techniques est primordiale pour la structuration et le développement de ce secteur.

○ *Historique national*

Dans les années 1990, la crise économique se durcit et l'exclusion s'intensifie, on assiste à l'essor des politiques contre les exclusions, mise en place du RMI et des contrats aidés au plus de 26 ans.

Les compagnons bâtisseurs utilisent les contrats aidés au niveau national et repèrent l'émergence d'un nouveau corps de métier : les chefs d'équipe du bâtiment qui encadrent les personnes sous contrats aidés.

Une étude est alors commandée à l'EFAS de Lille pour faire évoluer, ajuster le métier dans sa dimension pédagogique. De cette étude naît la première formation en 1991 intitulée « Technicien social du bâtiment ».

Parallèlement la FNARS Centre conduit une expérimentation auprès des adhérents sur le métier d'animateur technique en utilisant le travail comme vecteur de l'insertion socio professionnelle.

A partir de 1993, les deux expérimentations sont mutualisées ce qui donne naissance aux premières formations ATIE (Animateur Technique d'Insertion par l'Economique).

Cette même année, les structures de l'IAE de la région Centre dans le cadre d'un groupement inter réseau rassemblant : la FNARS, le COORACE, l'UREI et le CNLRQ, ont ressenti la nécessité

de mettre en place une nouvelle formation afin de répondre aux besoins des professionnels des SIAE.

Ce projet a donc été mis à l'étude en 1993, et a pu aboutir en 1996 avec le soutien financier du Conseil Régional Centre en partenariat avec l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) au métier d'« Encadrant.e Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique ».

Suite à ce travail mené en région Centre, mais également en région Nord Pas de Calais dans les années qui ont suivi, travail piloté par les différents réseaux régionaux de l'IAE, deux organismes de formation :

la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) ; l'ISL (Institut Social de Lille), ont obtenu l'homologation du titre d' « Encadrant.e Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique » (titre homologué de niveau IV) par arrêté : en mars 2002, réactualisé en 2007, 2012, 2017 et 2022.

Aujourd'hui la Fédération des acteurs de la solidarité (Ex-FNARS) est l'organisme certificateur du titre ETAIE. Depuis cette date, plus de 1000 encadrant.e.s techniques ont obtenu un diplôme de niveau IV.

Depuis 2018, nous avons 9 régions qui ont mis en place la formation ETAIE : Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Centre val de Loire, Haut de France, Ile de France, Bourgogne-Franche Comté, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire.

- *La coopération des inter-réseaux*

La mise en place de cette formation s'inscrit nécessairement dans une **coordination des réseaux de l'IAE** qui se sont saisis de l'opportunité de pouvoir offrir une reconnaissance professionnelle à leurs salariés. Elle s'effectue au niveau régional et associe les différents partenaires concernés par la professionnalisation du secteur.

Quatre réseaux de l'IAE (la FAS, le COORACE, Chantier Ecole et le CNLRQ) se sont engagés dans une démarche de collaboration nationale pour favoriser et coordonner le développement de cette formation professionnelle au métier d'encadrant.e technique.

En fonction des régions, d'autres réseaux de l'IAE sont associés à cette action en fonction de leurs spécificités régionales et départementales.

- *La mise en place du titre ETAIE en Occitanie*

En 2002, les réseaux de Midi-Pyrénées : COORACE, FNARS, CNLRQ et Chantier Ecole ont commencé à réfléchir à l'opportunité de monter cette action de formation en Midi-Pyrénées.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le FSE (Fonds Social Européen) ont accepté de travailler activement sur ce projet. Leur engagement reconnu dans la professionnalisation des acteurs de l'insertion par l'activité économique s'est à nouveau trouvé confirmé et a permis au projet de voir le jour en décembre 2004.

Différents OPCA (Organismes Publics Collecteurs Agréés) ont également été associés à la mise en place de la formation (Uniformation, Habitat Formation, Agefos PME, FAFSEA...) et ont étroitement collaboré avec les membres de l'Inter Réseaux afin de minimiser les coûts liés à cette formation pour les différentes structures.

En 2006, une nouvelle session de formation a pu être organisée avec le soutien financier de l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et du Conseil Régional Midi-Pyrénées. La formation ETAIE a débuté à Montpellier en 2018.

- *Naissance de la plateforme de professionnalisation IAE en 2007*

La loi de programmation pour la Cohésion Sociale promulguée le 18 janvier 2005, en renforçant leurs moyens d'action, reconnaît les SIAE (structures de l'insertion par l'activité économique) comme un acteur à part entière du développement économique et des territoires de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Cette reconnaissance implique la qualification de leurs salariés permanents afin d'être en capacité de s'adapter aux problématiques complexes des personnes qu'elles emploient, et de remplir pleinement leur mission d'insertion.

Face à ces enjeux prégnants de professionnalisation, l'ensemble des réseaux de l'IAE présents en Midi- Pyrénées (Fnars, CNLRQ, Chantier Ecole, Coorace, UREI et Réseau Cocagne) ont souhaité proposer une action globale, cohérente et adaptée aux besoins des professionnels permanents de ce secteur et aux attentes des différentes institutions qui la soutiennent (Direccte et Conseil Régional Midi-Pyrénées notamment).

Création de la Plateforme régionale de professionnalisation de l'IAE en 2007. Cette plateforme s'inscrit dans un accord triennal et permet ainsi d'optimiser des moyens financiers alloués par les financeurs publics et privés (Direccte, Conseil Régional, OPCA...).

Le pilotage de la plateforme est assuré par les réseaux de l'IAE et l'ensemble des financeurs des actions de professionnalisation.

L'année 2016 a vu la constitution de IRIO (Inter Réseaux IAE Occitanie) qui remplace l'inter-réseaux CIRISE. IRIO s'inscrit dans un nouveau contexte territorial, la création de la grande région Occitanie, il représente la volonté des têtes de réseaux régionales de l'IAE de se donner les moyens d'influer sur l'insertion, la solidarité, l'emploi et la formation.

L'année 2016 a suivi les deux objectifs prioritaires d'actions concernant la professionnalisation des salariés permanents et des salariés en parcours d'autre part.

L'année 2017 a permis de consolider les actions sur l'ancienne région et a proposé un développement des différentes formations de la Plateforme sur la grande région Occitanie

L'année 2018 a permis le démarrage de deux nouvelles sessions ETAIE : l'une à Toulouse, et l'autre à Montpellier.

Pour l'année 2019, le bilan des formations ETAIE a été positif, le travail de prospection sur l'Est de la région a permis de renforcer le développement de ETAIE sur Montpellier. Depuis, nous proposons sur la région Occitanie deux sessions de formation une sur Montpellier et une sur Toulouse.

L'Inter-Réseaux IRIO sollicite sur la région Occitanie un groupement OF, constitué à ce jour de 4 organismes de formation : l'AFPA, la Fédération des acteurs de la solidarité, l'Institut Saint-Simon/ARSEAA Toulouse et l'IRTS Montpellier. Ce groupement d'OF réalise les actions de formation au profit des salariés permanents et en parcours des SIAE.

Le groupement a pour mandataire la Fédération des acteurs de la solidarité qui organise son fonctionnement et l'animation des différentes actions (formation ETAIE, formations courtes, RSFP, Journée régionale ET...).

La coordination administrative, financière et technique des actions de la Plateforme est également confiée à la FAS Occitanie.

3. L'ARRETE DU JOURNAL OFFICIEL PORTANT ENREGISTREMENT DU TITRE ETAIE AU RNCP

Arrêté du 7 juillet 2017 portant enregistrement au Répertoire national d... <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=108BFB40...>



JORF n°0167 du 19 juillet 2017
texte n° 16

Arrêté du 7 juillet 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles

NOR: MTRD1718145A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/7/7/MTRD1718145A/jo/texte>

La ministre du travail,
Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6111-1 et L. 6421-1 ;
Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 19 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 26 novembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 23 février 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 19 mai 2017,
Arrête :

Article 1

Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée.

| NIVEAU | INTITULÉ DE LA CERTIFICATION | CODE NSF | DURÉE | ORGANISME délivrant la certification professionnelle |
|--------|------------------------------|----------|-------|--|
|--------|------------------------------|----------|-------|--|

| | | | | |
|----|--|------|-------|---|
| IV | Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique | 332t | 5 ans | Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) |
|----|--|------|-------|---|

Article 9

La ministre du travail est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de formation et du contrôle de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle,

C. Puydebois

4. BILAN DU DISPOSITIF ETAIE EN OCCITANIE AU 1ER SEPTEMBRE 2022

Le titre ETAIE est présent en Occitanie depuis 2003 à travers une offre de formation qualifiante et une offre de VAE.

Au 1^{er} septembre 2022, nous enregistrons 134 titulaires du titre, et 47 bénéficiaires d'une validation partielle :

- 2004 : 9 diplômés + 2 partiels
- 2006 : 12 diplômés + 1 partiels
- 2008 : 13 diplômés + 2 partiels
- 2009 : 10 diplômés + 3 partiels
- 2010 : 3 diplômés (dont 2 VAE)
- 2011 : 10 diplômés + 3 partiels
- 2012 : 13 diplômés + 3 partiels (dont 4 VAE)
- 2014 : 5 diplômés + 1 partiel
- 2015 : 7 diplômés + 4 partiels
- 2016 : 3 diplômés
- 2017 : 11 diplômés +1 partiel
- 2018 : 9 diplômés + 4 partiels
- 2019 : 17 diplômés + 7 partiels
- 2021 : 14 diplômés + 6 partiels
- 2022 : 12 diplômés + 16 partiels

Le nombre de diplômés augmente donc avec régularité grâce à la stabilité du dispositif à la mise en place de la VAE en plus de la formation qualifiante qui permet de toucher des salariés expérimentés qui n'étaient jusqu'alors pas concernés par la formation.

Le diplôme ETAIE est donc désormais un des critères de recrutement des SIAE en Occitanie et un des éléments pris en compte lors du conventionnement par les CDIAE.



FORMATION ETAIE TOULOUSE

LIVRET DE PRESENTATION

ENCADRANT TECHNIQUE D'ACTIVITES D'INSERTION
PAR L'ECONOMIQUE



PLATEFORME DE PROFESSIONNALISATION IAE OCCITANIE
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE OCCITANIE



5. LE TITRE PROFESSIONNEL

La formation d'Encadrant Technique d'Activité d'Insertion par l'Economique a **été créée en 1991 par et pour les réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique** avec l'objectif de consolider et valoriser le savoir-faire professionnel de l'encadrant technique.

En effet, les réseaux constataient alors que les encadrants techniques étaient recrutés sur leur profil technique et étaient pour la plupart des « chefs d'équipe » ou « chefs de chantier » venus de l'entreprise et non pas du travail social. Ils découvraient dans leur poste d'encadrant un nouvel univers et un nouveau public à accompagner dans une structure relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette formation est devenue un **titre professionnel de niveau 4** (correspondant au niveau Bac) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles en 2002 (RNCP36687) : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36697/>.

Il s'agit donc d'un titre professionnel délivrée par le ministère du Travail au nom de l'Etat.

La Fédération Nationale des Acteurs de la Solidarité en est l'organisme certificateur.

○ *Pourquoi suivre la formation ETAIE ?*

Cette formation, est une des seules permettant de former les encadrants techniques et de faire valoir leurs compétences au regard d'un diplôme.

Le métier d'encadrant technique est central dans l'organisation des structures d'insertion par l'activité économique dont l'objectif est le retour à l'emploi durable des salariés en insertion. Grâce à lui, les salariés sont encadrés sur un support de production, ils reprennent le rythme du travail, retrouvent les repères d'un collectif, travaillent et développent leurs compétences.

L'encadrant technique, en assurant le lien avec le service « accompagnement socio-professionnel » de la SIAE participe également à l'identification des leviers possibles d'accompagnement vers et dans l'emploi et est force de proposition dans le parcours d'insertion.

Ce métier, présent dans peu d'organisations, nécessite donc une formation continue, gage de qualité et de maîtrise de ce poste clé de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire.

La formation ETAIE est un levier essentiel dans la montée en compétences des encadrants techniques mais aussi, plus stratégiquement, pour l'évolution des structures de l'économie sociale et solidaire.

Bénéficier d'un encadrant technique formé, c'est miser sur le développement de l'activité de production, sur une production efficiente et un encadrement qui répond aux exigences attendues d'un dirigeant d'une entreprise. C'est donc augmenter la compétitivité économique de la SIAE mais aussi les possibilités d'embauche et de recrutements réussis pour les

entreprises partenaires de la SIAE. Les encadrants techniques sont au cœur de la capacité de l'IAE à se positionner comme acteur du développement économique du territoire.

- *Statistiques nationales*

Depuis 2002, un peu plus de 1000 encadrants techniques ont suivi la formation ETAIE et 84 % d'entre eux ont obtenu leur titre professionnel.

La formation est actuellement organisée dans les 8 régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Ile de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

- *Statistiques régionales*

SITE DE MONTPELLIER

La formation ETAIE est proposée à Montpellier depuis octobre 2018.

Les statistiques suivantes concernent les années 2018 à juillet 2022

Nombre de promotions depuis le lancement sur le site : 3 (4ème lancée en septembre 2022)

Nombre de stagiaires inscrits : 32

- Totalité de la formation : 21
- Formation partielle : 11

Taux d'abandon :

- Totalité formation : 4,5%
- Formation partielle (1 ou plusieurs blocs de compétence) : 0%

Taux d'obtention des certifications

- Certification totale : 90 %
- Certification partielle (pour un ou plusieurs blocs, mais pas la totalité) : 81 %

Taux de satisfaction des stagiaires : 8,2/10¹

¹ Taux calculé à partir de la moyenne des BC 2, 3 et 4 de la promotion 16 (2021-2022) - Le BC 1 en est exclu car le logiciel actuel n'a commencé à être utilisé qu'à partir de la fin de ce bloc

- SITE DE TOULOUSE

- La formation ETAIE est proposée à Toulouse depuis 2004.
- Les statistiques suivantes concernent les années 2014 à aujourd'hui.
- Nombre de promotions depuis 2014 : 6 (7ème lancée en septembre 2022)

Nombre de stagiaires inscrits : 76

- Totalité de la formation : 69
- Formation partielle : 7

Taux d'abandon :

- Totalité formation : 8%
- Formation partielle (1 ou plusieurs blocs de compétence) : 0%

Taux d'obtention des certifications

- Certification totale : 95%
- Certification partielle : 100%

Taux de satisfaction des stagiaires : 9,2/10

6. PRESENTATION DE LA FORMATION

- *Objectifs et enjeux*

L'objectif de la formation ETAIE est de **consolider et valoriser le savoir-faire professionnel lié à l'encadrement technique** des salariés en parcours d'insertion.

La formation s'inscrit plus globalement dans un **processus de professionnalisation des structures d'insertion** et répond à une demande forte du milieu associatif, des professionnels, des réseaux et des partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique.

En effet, l'encadrant technique occupe une place essentielle. Il est responsable de la bonne marche des activités, de la qualité des services et des prestations rendues envers les clients de sa structure : particuliers, entreprises, collectivités locales. Il s'efforce de concilier cette responsabilité dans le domaine économique, avec des objectifs de retour à l'emploi et/ou de qualifications avec une finalité d'insertion : c'est ce qui fait la complexité de cette fonction.

Le professionnalisme de l'encadrant technique est donc un gage de qualité pour l'employeur, tant sur le plan de la production économique que sur le plan de l'insertion des salariés.

○ *Public concerné*

La formation ETAIE s'adresse aux personnes qui exercent la fonction d'encadrant technique au sein d'une structure d'insertion ou d'une structure ESS en début de formation, et ce, sans condition d'ancienneté d'exercice de ce métier.

L'admission au sein de la formation est subordonnée au passage d'un entretien de motivation et d'évaluation des prérequis.

Les prérequis pour pouvoir intégrer la formation sont les suivants :

- La formation s'adresse aux salariés des structures d'insertion par l'activité économique. Les candidats à la formation doivent avoir pour fonction principale l'encadrement technique et l'accompagnement des salariés en parcours.
- Le candidat doit justifier d'un niveau 3 ou d'avoir au moins 2 ans d'expérience sur l'activité technique servant de support.
- Le candidat doit justifier de compétences bureautiques et numériques pour le suivi de certains jours de formation à distance. Sur ces journées à distance, il doit également disposer d'un ordinateur, d'une bonne connexion internet ainsi qu'un lieu isolé pour suivre la formation.

Un entretien de positionnement est organisé en amont de la formation pour cibler les attentes et motivations du candidat et également valider les pré-requis d'entrée en formation.

○ *Durée et organisation*

La formation dure en 60 jours, par quinzaine, soit une période d'environ 14 mois.

La formation ETAIE est modulaire, il est donc possible de suivre tout ou partie de la formation mais également de la valider sur plusieurs années.

Cette formation intègre à la fois des apports théoriques et des analyses réflexives permettant de prendre de la distance vis-à-vis de ses pratiques professionnelles et l'application des acquis ausein de sa structure.

Les situations de travail vécues et gérées par les encadrants techniques constituent le support privilégié de la formation et les modalités pédagogiques retenues ont pour fonction de :

- Analyser les pratiques professionnelles et leurs contextes
- Apporter et partager des connaissances théoriques, méthodologiques et techniques
- Utiliser les temps de formation et les périodes de retour aux situations de travail pour provoquer des modifications des pratiques professionnelles des encadrants

Le lien entre formation et situation professionnelle vécue sera accompagnée de plusieurs manières grâce à :

- **La mise en place d'un tutorat** au sein de la structure du stagiaire : le tuteur est une personne qui a connaissance des problématiques rencontrées par l'encadrant technique et cette démarche vise à favoriser l'intégration des nouvelles connaissances et pratiques au sein de la structure « employeur » mais aussi, à faire émerger des questionnements sur la pratique constituant le support essentiel de la formation.
- **Un accompagnement de la structure** : le ou la coordinatrice de la formation ETAIE sera amené à se déplacer à plusieurs reprises au sein de la structure de chaque encadrant technique, afin d'avoir un échange sur la mise en application des acquis de la formation au sein de la structure et dans les pratiques professionnelles de l'encadrant. Ces rencontres seront l'occasion de rencontrer l'ensemble de l'équipe (directeur, coordinateur, CIP, ETI, etc.) de la structure.
- **Un accompagnement à l'écrit** : les formateurs aident les stagiaires à préparer leur dossier professionnel de fin de formation. Ils sont là pour aider à choisir les situations professionnelles les plus pertinentes et faire des liens avec les contenus de formation. Ils préparent également les candidats à la soutenance orale de leur dossier professionnel.
- **De l'analyse de la pratique** : des temps de la formation sont dédiés à la prise de recul sur ses pratiques professionnelle et la distanciation critique. Ces temps réflexifs s'exercent aussi bien dans le cadre de la formation qu'en situation professionnelle.

○ *Contenu et compétences attendues*

Le titre professionnel est organisé autour de quatre blocs de compétences qui représentent les quatre compétences attendues dans l'encadrement technique :

Introduction

- Accueil
- Présentation de la formation
- Secteur de l'IAE

BC1 – « Encadrer les salariés en insertion »

- + Accueil - Présentation Plateforme IAE Occitanie - Présentation de la formation ETAIE
- + IAE (histoire, contexte législatif, dispositifs)
- + Présentation des référentiels BC1
- + Connaissance des publics éligibles à l'IAE/Processus d'exclusion
- + Analyse d'un poste de travail/Connaissance de base
- + Contribuer au recrutement des salariés en insertion
- + L'accueil et intégration d'un salarié en insertion
- + Les missions de l'ETAIE (Encadrement, Production, Formation, Accompagnement)
- + Droit du travail et règlementation interne - DUE
- + Management d'équipe et phénomène de groupe
- + Les modes d'organisation du travail et leurs impacts en termes de conflit et de communication
- + Communication non violente
- + Gestion de conflits, retour terrain et pistes de réflexion
- + Gérer les conduites addictives
- + La conduite d'entretien de progrès
- + Sécurité au travail
- + Approche de l'écrit
- + Recueil de situation
- + Accompagnement à l'écrit BC1
- + Echange de pratiques
- + Visite pédagogique

BC2 – « Former les salariés en situation de production »

- + Présentation des référentiels BC2 et bilan du BC3
- + La formation professionnelle aujourd'hui
- + Enjeux de la formation - La SIAE et les étapes d'un parcours d'insertion
- + Diagnostic des pratiques pédagogiques - Définir et organiser une situation de production
- + Définition de parcours-type
- + Mise en œuvre du référentiel d'activités et savoir transmettre
- + Bâtir un scénario pédagogique
- + Construire les outils pédagogiques
- + Evaluer et suivre la progression 1- Conduite d'entretien/Valoriser les compétences/négocier les objectifs/RSFP
- + Evaluer et suivre la progression 2
- + Bâtir l'argumentaire et mise en situation
- + Recueil de situation
- + Accompagnement à l'écrit BC2
- + Echange de pratiques
- + Visite pédagogique
- + Formation premier secours - Pompiers

BC3 – « Organiser et faire le suivi du processus de production »

- + Présentation des référentiels BC3 et bilan du BC1
- + Environnement économique SIAE
- + Elaborer une vision globale et chronologique du déroulement du processus de production
- + Ordonner les phases de production et prendre des décisions organisatrices
- + Elaboration devis et chiffrer des études de prix
- + Notions de base en comptabilité
- + Méthodes et outils d'amélioration (5M5P)
- + Outils et suivi de la production
- + Marchés publics et clauses d'insertion
- + Savoir présenter sa structure et promouvoir les activités auprès des donneurs d'ordres
- + Présentation orale du DEP ETAIE (BC1, BC3, dossier structure) et évaluation de la formation à mi-parcours
- + Recueil de situation
- + Echange de pratiques
- + Accompagnement à l'écrit BC3
- + Visite pédagogique

BC4 – « Participer à la construction des parcours d'insertion des salariés »

- + Présentation des référentiels BC4 et bilan du BC2
- + Les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle
- + Les discriminations
- + La médiation active / Démarche projet Partie 1
- + Evaluer les difficultés et points forts d'un salarié.e
- + Connaître la méthodologie de l'accompagnement dans les limites de son champ d'interventions
- + La communication interdisciplinaire (Rôle et fonction du CIP et de l'ETAIE)
- + Les souffrances psychiques
- + La médiation active Partie 2
- + Préparation à la soutenance jury
- + Jury ETAIE – Soutenance finale
- + Recueil de situation
- + Accompagnement à l'écrit BC4
- + Echange de pratiques
- + Visite pédagogique

○ *Méthodes pédagogiques*

- Apports théoriques
- Méthodes actives et interactives

- Echanges et identification des fonctions à partir des expériences des participants ;
 - Echanges de pratiques
 - Mises en situation
 - Mise en pratique dans la SIAE pendant les périodes d'alternance
- *Modalités d'évaluation*
- Evaluation en amont des attentes avec auto évaluation sur les objectifs = Enquête de préformation
 - Evaluation de acquis grâce à des quizz en fin de bloc
 - Enquête de satisfaction à chaud et auto évaluation sur les objectifs
 - Enquête de satisfaction à froid et auto évaluation sur les objectifs à 2 mois
 - Questionnaire de satisfaction client/Employeurs
 - Validation du titre ETAIE : soutenance orale du dossier d'expérience professionnelle devant un jury national

7. VALIDATION DU TITRE PROFESSIONNEL

La validation du titre professionnel est subordonnée à la réalisation d'un dossier appuyé sur son expérience professionnelle contenant la description et l'analyse d'une situation de travail en lien avec chaque bloc de compétence.

Le candidat devra ensuite présenter oralement son dossier à un jury national composé de professionnels de la formation et de l'IAE.

Afin de valider le titre professionnel d'Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique le candidat devra donc présenter et valider les 4 blocs de compétences auprès du jury.

La formation étant modulaire il est également possible de valider les blocs sur plusieurs années, la durée de validité d'un bloc de compétence pour l'obtention totale du titre étant fixée à cinq ans à compter de la date du jury.

| Voie d'accès à la certification | Oui | Non |
|--|------------|------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X |
| En contrat d'apprentissage | | X |
| Après un parcours de formation continue | X | |
| En contrat de professionnalisation | X | |
| Par candidature individuelle | | X |
| Par expérience | X | |

Equivalences

Des équivalences sont possibles entre le Titre ETAIE et le Titre Moniteur d'Atelier :

- Tout titulaire du titre TMA visant le titre ETAIE bénéficiera d'une équivalence totale du UC2 ; est dispensé des formations des UC1 et UC3 mais devra en passer les épreuves de certification ; devra suivre les formations et passer les épreuves de certification du UC4 ; devra suivre un module de formation portant sur le public accueilli en SIAE ; devra suivre un stage de 140 heures dans une SIAE.
- Tout titulaire du titre ETAIE visant le titre TMA bénéficiera d'une équivalence totale sur le BC3 ; est dispensé de suivre les formations du BC2 mais devra en passer les épreuves de certification ; devra suivre les formations et passer les épreuves de certification du BC1 ; devra suivre un stage de 140 heures dans un établissement d'aide et de service par le travail ou une entreprise adaptée.

Le Certificat de Spécialisation de « Conduite en maraîchage biologique et commercialisation » initié par Cocagne et préparé dans un CFPPA prépare également aux UC 1 et 3 du titre ETAIE. Spécifique aux métiers du maraîchage biologique, cette formation a passé un accord avec les porteurs du titre ETAIE et autorise les stagiaires à se présenter aux épreuves de validation de ces autres UC. La complémentarité entre les formations est ainsi recherchée afin d'enrichir les parcours et les compétences des encadrants techniques des SIAE au bénéfice des salariés qu'ils encadrent.

8. MODALITES D'ORGANISATION ETAIE SITE MONTPELLIER

- *Calendrier*

Calendrier de la formation ETAIE 2022/2023 BC1-BC3-BC2-BC4 (60 jours de formation – 420H – du 14/09/2022 au 20/12/2023)

Les regroupements ont lieu les jeudis et vendredis une semaine sur deux, sauf indications contraires.

| | Dates (Promotion 18) | Thématiques |
|---|--------------------------------|---|
| 2 | 14 et 15 septembre 2022 | BC1 - Encadrer des salariés en insertion |
| 4 | 29 et 30 septembre 2022 | Encadrer des salariés en insertion |
| 6 | 13 et 14 octobre 2022 | Encadrer des salariés en insertion |
| 8 | 27 et 28 octobre 2022 | Encadrer des salariés en insertion |

| | | |
|--------------------------|--------------------------------|---|
| 10 | 9 et 10 novembre 2022 | Encadrer des salariés en insertion |
| 12 | 24 et 25 novembre 2022 | Encadrer des salariés en insertion |
| 15 | 7, 8 et 9 décembre 2022 | Encadrer des salariés en insertion |
| 17J 119 H | 5 et 6 janvier 2023 | Encadrer des salariés en insertion |
| 2 | 19 et 20 janvier 2023 | BC3 - Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 4 | 2 et 3 février 2023 | Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 6 | 16 et 17 février 2023 | Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 8 | 2 et 3 mars 2023 | Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 10 | 16 et 17 mars 2023 | Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 12J 84H | 30 et 31 mars 2023 | Organiser et faire le suivi du processus de production |

| | | |
|--------------------------|------------------------------|--|
| 2 | 13 et 14 avril 2023 | BC2 - Former en situation de production |
| 4 | 27 et 28 avril 2023 | Former en situation de production |
| 6 | 11 et 12 mai 2023 | Former en situation de production |
| 8 | 25 et 26 mai 2023 | Former en situation de production |
| 10 | 8 et 9 juin 2023 | Former en situation de production |
| 12 | 22 et 23 juin 2023 | Former en situation de production |
| 14 | 6 et 7 juillet 2023 | Former en situation de production |
| 16J 112 H | 20 et 21 juillet 2023 | Former en situation de production |

| | | |
|--------------------------|--|--|
| 2 | 14 et 15 septembre 2023 | BC4 – Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié.e.s |
| 4 | 28 et 29 septembre 2023 | Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié.e.s |
| 6 | 12 et 13 octobre 2023 | Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié.e.s |
| 8 | 26 et 27 octobre 2023 | Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié.e.s |
| 10 | 16 et 17 novembre 2023 | Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié.e.s |
| 12 | 30 novembre et 1^{er} décembre 2023 | Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié.e.s |
| 14 | 12 et 13 décembre 2023 | Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié.e.s |
| 15J 105 H | 20 décembre 2023 | Jury ETAIE |

| | Dates (Promotion 20) | Thématiques |
|--------------------------|-------------------------------|---|
| 2 | 11 et 12 janvier 2024 | BC1 - Encadrer des salariés en insertion |
| 4 | 25 et 26 janvier 2024 | Encadrer des salariés en insertion |
| 6 | 8 et 9 février 2024 | Encadrer des salariés en insertion |
| 8 | 22 et 23 février 2024 | Encadrer des salariés en insertion |
| 10 | 07 et 08 mars 2024 | Encadrer des salariés en insertion |
| 13 | 20, 21 et 22 mars 2024 | Encadrer des salariés en insertion |
| 15 | 4 et 5 avril 2024 | Encadrer des salariés en insertion |
| 17J 119 H | 18 et 19 avril 2024 | Encadrer des salariés en insertion |
| 2 | 9 et 10 mai 2024 | BC3 - Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 4 | 23 et 24 mai 2024 | Organiser et faire le suivi du processus de production |

| | | |
|--------------------|----------------------------------|--|
| 6 | 06 et 07 juin 2024 | Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 9 | 19, 20 et 21 juin 2024 | Organiser et faire le suivi du processus de production |
| 12J 84H | 03, 04 et 05 juillet 2024 | Organiser et faire le suivi du processus de production |

| | | |
|--------------------------|--------------------------------|--|
| 2 | 12 et 13 septembre 2024 | BC2 - Former en situation de production |
| 4 | 26 et 27 septembre 2024 | Former en situation de production |
| 6 | 10 et 11 octobre 2024 | Former en situation de production |
| 8 | 24 et 25 octobre 2024 | Former en situation de production |
| 10 | 07 et 08 novembre 2024 | Former en situation de production |
| 12 | 21 et 22 novembre 2024 | Former en situation de production |
| 14 | 05 et 06 décembre 2024 | Former en situation de production |
| 16J 112 H | 16 et 17 janvier 2025 | Former en situation de production |

Ce planning de formation est provisoire, il peut être modifié

Les horaires de formation sont les suivantes : 09h 12h30 // 13h30 17h soit 7 heures par jour.

- *Moyens pédagogiques et techniques*

La formation est effectuée à Montpellier sur plusieurs sites : IRTS et AFPA. Ces organismes de formation disposent des moyens suivants : salles de cours, vidéoprojecteurs, écrans, ordinateurs portables, connexion internet, tableaux, paperboard, restaurant self, centre de ressources...

- *Intervenants*

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants de l'inter-réseaux IRIO, d'intervenants de l'AFPA, de l'IRTS et de formateurs indépendants.

- *Lieux de formation sur Montpellier*

AFPA 12 Rue Jean Mermoz, 34430 Saint-Jean-de-Védas

L'IRTS Institut Régional du Travail Social, 1011 Rue du Pont de Lavérune, 34070 Montpellier

Dans chaque bloc de compétences, certaines journées peuvent être effectuées à distance.

- *Tarif et financements*

Coût de la formation : 6 090€ / personne soit 14,50€/heure.

Devis individualisés pour les parcours modulaires (même base horaire).

ETAIE peut être financée par votre OPCO.

9. VOS CONTACTS EN OCCITANIE

Pour la plateforme de professionnalisation IAE Occitanie, La Fédération des Acteurs de la Solidarité :

Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie

Etablissement Montpellier

26 bis rue St Cleophas

34 070 Montpellier

04 34 35 66 04

occitanie.montpellier@federationsolidarite.org

COORDINATRICES DE LA FORMATION ETAIE

Pôle Montpellier

Julie Becamel

✉ plateforme.iae.occitanie.mtp@gmail.com

☎ 07 70 13 61 33

Pôle Toulouse

Maryline bray

✉ plateforme.iae.occitanie.tls@gmail.com

☎ 06 03 68 39 22

Pour toutes les personnes en situation de handicap, nous avons la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins.

N'hésitez pas à nous en faire part par mail : occitanie.siege@federationsolidarite.org

10. PRESENTATION DE LA FORMATION ETAIE MONTPELLIER

○ *Preamble*

La formation ETAIE s'inscrit dans un processus de professionnalisation des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique). Elle répond à une demande des professionnels du milieu associatif, des réseaux et des partenaires de l'IAE.

L'ETAIE occupe une place essentielle et complexe au sein de la SIAE, il est responsable de la bonne marche des activités économiques et il participe à l'accompagnement des salariés en parcours d'insertion. La formation ETAIE participe à la professionnalisation des Encadrants Techniques, elle est un gage de qualité pour l'employeur.

Le titre ETAIE est un Titre professionnel de niveau IV enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelle. La formation s'adresse aux professionnels des SIAE qui souhaitent obtenir une qualification dans l'encadrement des salariés en insertion.

Le titre est délivré par la Fédération des acteurs de la solidarité.

○ *Un dispositif national de diffusion*

Une Coordination Pédagogique Nationale (CPN) prend toutes les décisions qui se rapportent à l'accréditation des sites distants. Elle est portée par l'organisme certificateur détenteur du titre ETAIE, la Fédération des acteurs de la solidarité.

La Fédération des acteurs de la solidarité :

- Fait appel aux ressources d'un Groupe d'Appui Pédagogique (GAP) composé des personnes suivantes : Sophie LECHAT, Pascal PLANTARD et Dominique CANHAN de l'ISL, avec le soutien et l'animation de la mission Emploi de la Fédération. Ce groupe rapporte ses conclusions à la Coordination Pédagogique Nationale. Elles portent principalement sur l'accréditation des projets pédagogiques des sites et le recrutement des coordinateurs régionaux, le suivi des formations, les critères et modalités de sélection à l'entrée des formations, les procédures et critères d'évaluation des compétences acquises à la sortie.
- Délègue au coordonnateur de chaque site la mise en œuvre de la sélection des candidats à l'entrée en formation, la Fédération nationale valide les propositions de candidature ;

- *La coordination régionale ETAIE*

Le respect de l'homologation du titre imposent à chaque inter-réseaux régional la mise en place d'une coordination régionale et la mise à disposition ou le recrutement d'un-e coordinateur-trice.

Les missions de la coordination régionale

Les coordinateurs régionaux interviennent auprès : des réseaux IAE régionaux, des organismes de formation et formateurs, des structures employeurs et des stagiaires ETAIE.

- Coordination pédagogique et ingénierie de la formation régionale en cohérence avec le travail de cadrage national imposé par l'homologation du titre, soit :
 - ✓ Préparation, animation et régulation des instances de pilotage régionales en lien avec l'inter-réseaux ;
 - ✓ Mise en place et suivi de l'organisation administrative de la formation en collaboration avec le réseau porteur de l'action de formation et la CPN ;
 - ✓ Suivi financier de l'action de formation ;
 - ✓ Animation de la phase de sélection des OF en référence au cahier des charges ;
 - ✓ Mise en place de la communication pour la formation ETAIE ;
 - ✓ Préparation de la sélection des stagiaires (entretien de positionnement, respect des critères d'entrée, admission régionale et nationale) ;
 - ✓ Animation de la coordination pédagogique régionale : mise en place de l'équipe pédagogique, préparation des promotions, accompagnement des formateurs ;
 - ✓ Animation des séances de recueil de situations pour les plans des écrits ;
 - ✓ Suivi des écrits (importance de l'écrit comme acte formatif) ;
 - ✓ Régulation de la formation (être garant de la cohérence entre les référentiels et la formation dispensée) ;
 - ✓ Évaluation des 4 Blocs de compétences ;
 - ✓ Préparation des stagiaires à la soutenance finale du titre ;
 - ✓ Préparation du jury ETAIE (respect des jurys et du référentiel des compétences ETAIE), en relation avec le GAP (appui technique) et la CPN si besoin.
- Assurer le lien entre la formation et les situations de travail :
 - ✓ Réaliser le diagnostic des besoins en formation ;
 - ✓ Mise en place et suivi de l'articulation entre le stagiaire, le tuteur et l'employeur ;
 - ✓ Organisation et animation de séquences d'analyse des pratiques professionnelles ;
 - ✓ Accompagner les stagiaires à l'écrit et à l'oral ;
 - ✓ Visites pédagogiques (visite formative avec le groupe et formateurs) ;
 - ✓ Interventions diverses au sein des structures employeurs (régulation, bilan

- intermédiaire et post formation)
✓ Mobilisation des SIAE et des réseaux.

En Occitanie, la coordination de cette action est assurée, par Maryline Bray (Ouest Occitanie) et Julie Becamel (Est Occitanie), Chargés de mission Plateforme de professionnalisation IAE à la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie.

- *Les intervenants pédagogiques*

La formation est assurée en alternance par des formateurs :

- du réseau IRIO ;
- de l'AFPA Toulouse et Montpellier ;
- de ISS/ARSEAA Toulouse ;
- de l'IRTS/FAIRE ESS Montpellier
- indépendant.e.s

L'Inter-Réseau IRIO

Des interventions extérieures de professionnels expérimentés sont nécessaires dans chaque module de formation afin de répondre au fort besoin d'interactivité et de repères proches du terrain de la part des stagiaires pressentis.

Ainsi l'Inter-Réseaux aura la responsabilité de certaines sessions de formation et s'appuiera sur l'intervention de professionnels (salariés de structures affiliées, membres de l'inter réseaux, partenaires institutionnels...), ces animations s'intégreront dans chaque module.

Le coordinateur pédagogique veillera à la cohérence de l'ensemble du contenu de formation.

Dans la même optique, quatre visites de structures permettant de nombreux échanges de pratiques seront organisées en respectant les préoccupations pédagogiques de la formation.

L'Inter Réseaux veillera donc à ce que l'ensemble des contenus de cette formation soit en prise directe avec le terrain via ces interventions extérieures et ces visites.

Référents du projet ETAIE :

- Julie Bécamel (Tél : 07 70 13 61 33) à Montpellier
- Maryline Bray (Tél : 06 03 68 39 22) à Toulouse

L'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)

AFPA Montpellier

Etablissement : 12 Rue Jean Mermoz, 34430 Saint-Jean-de-Védas

Référent du projet ETAIE : Guy JUQUIN

AFPA Toulouse

Direction régionale : 1, allée Jean Griffon – BP 4429 – 31405 Toulouse cedex 4 Tél : 05 61 17 20 00 / Fax : 05 61 17 21 51

Etablissement : AFPA Centre de Toulouse Balma
73, rue Saint-Jean
31130 Balma

Référente du projet ETAIE : Sandra BIGNALET-CAZALET

L'AFPA est le premier organisme d'intérêt général pour l'insertion professionnelle et le développement des compétences. Au cœur des services publics de l'emploi, l'AFPA entend assumer pleinement son rôle éminent d'organisme d'intérêt général : favoriser l'accès de tous les citoyens au droit fondamental de la formation professionnelle. Elle accueille tous les publics, et plus particulièrement les demandeurs d'emploi, de tous horizons. Elle suit et perfectionne les compétences des salariés au fur et à mesure de l'évolution de l'entreprise, et les aide, si nécessaire, à se reconverter face aux mutations industrielles.

Le Pôle Formation et recherche - Institut Saint Simon (ARSEAA)

Association :

A.R.S.E.A.A - Action solidaire (Association Régionale pour la sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte). Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique par le décret du 27-02-1996.

Chemin du Colasson 31081 - Toulouse

Etablissement :

Institut Saint-Simon : Centre régional de formation aux métiers éducatifs et sociaux. Avenue du Général De Crouette - 31100 TOULOUSE

Tél : 05 61 19 09 49 / Fax : 05 61 19 09 40

Site : www.irfces.com / E mail : accueil.institutstsimon@arseaa.org

Référent du projet ETAIE : Cédric Boudes

L'Institut Saint-Simon s'inscrit dans les perspectives dressées par le schéma national et régional des formations sociales. Deux antennes, articulées au siège de Toulouse et installées à Tarbes et à Albi, favorisent une action territoriale au plus près des établissements des huit départements de Midi- Pyrénées. L'Institut Saint-Simon a l'ambition de devenir un pôle régional de formation et de recherche, à la croisée du social et de l'éducatif. Ce centre de formation vise la formation initiale, continue et supérieure des professionnels du champ socio-éducatif.

IRTS FAIRE ESS

Etablissement : 1011 rue du Pont Lavérune – 34070 Montpellier

Référent du projet ETAIE : Xavier CORNET

L'association FAIRE Economie Sociale et Solidaire est issue de la fusion au 1er janvier 2017 des associations de gestion de l'IRTS du Languedoc Roussillon, du Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé, et de l'IRFFD qui gérait la formation des directeurs d'établissements sociaux.

Ces associations fondatrices historiquement inscrites dans le secteur social et médico-social se situent désormais dans le champ plus large de l'Economie Sociale et Solidaire.

FAIRE Economie Sociale et Solidaire est porteuse des valeurs humanistes de progrès social, de développement durable, de laïcité ; fondamentalement nous pensons que par la formation professionnelle nous contribuons à la promotion des personnes et à l'amélioration des pratiques d'intervention auprès des publics concernés.

4 pôles répartis sur le territoire : CFAS à Carcassonne avec 8 antennes pédagogiques, IFOCAS à Montpellier avec des formations hors-les-murs, et en partenariat avec d'autres centres de formation en France, IRTS à Montpellier et Perpignan.

- *Le lien entre la formation et les situations professionnelles vécues*

Le principe

Chacun sait qu'il existe une relation de dépendance entre d'une part le développement des compétences individuelles de l'encadrant technique et d'autre part sa compréhension voire le perfectionnement du projet et de l'organisation de sa structure d'appartenance. Si la structure ne peut être efficace sans que l'encadrant soit compétent, en revanche, celui-ci ne peut-être compétent tout seul.

Pour répondre à cette exigence :

- Les situations de travail, telles que les encadrants techniques les gèrent et les vivent, doivent constituer le support privilégié de la formation. Il s'agit donc de mettre en place des modalités pédagogiques appropriées pour que les encadrants puissent "mettre à plat" leurs pratiques professionnelles et le contexte dans lequel elles se déploient. C'est à partir de là que des apports de connaissances, à partir du groupe ou des formateurs, prendront leur sens.
- Les savoirs appris pourront être intégrés dans les pratiques, mais à condition que les permanents des structures, accompagnent ce mouvement de "retour sur le terrain".
- La participation des employeurs et des représentants des stagiaires à des instances de pilotage et/ou de coordination pédagogique paraît indispensable.

La mise en place d'un tutorat au sein de chaque structure

Le tuteur est une personne qui a connaissance des problématiques rencontrées par l'encadrant-e technique. Ce peut être un autre encadrant technique plus expérimenté, un accompagnateur socioprofessionnel, un bénévole, un responsable de service ou le/la responsable de la structure.

Le tuteur sera responsable du stagiaire au sein de sa structure. Son action vise à favoriser l'intégration des nouvelles connaissances mais aussi à faire émerger des questionnements sur la pratique constituant les supports essentiels de la formation. Il facilitera la recherche, la mise en place d'outils pédagogiques, l'accès à des informations utiles à la formation du stagiaire. Son rôle est celui d'un accompagnateur. Son action se concrétise aussi par des rencontres régulières avec le stagiaire.

Le tuteur sera en contact régulier avec le coordinateur afin d'assurer un suivi efficace en répondant au mieux aux besoins et aux attentes du stagiaire en cours de formation. Une rencontre physique sera réalisée sur le lieu de travail entre le tuteur, le coordinateur et le stagiaire en cours de formation. Il pourra éventuellement être sollicité pour l'organisation des visites d'établissements.

- *Déroulement de la formation*

Logistique

La formation se déroulera sur Montpellier, à l'exception des 4 visites pédagogiques organisées par les stagiaires avec l'appui du coordinateur régional.

Deux lieux de formation sur Montpellier:

L'IRTS FAIRE ESS – 1011 rue du Pont Lavérune 34070 Montpellier (50 % du temps de la formation) L'IRTS est accessible en voiture et un parking est mis à la disposition des stagiaires Les horaires de formation sont : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00 les jeudis et vendredis

L'AFPA – 12 Rue Jean Mermoz, 34430 Saint-Jean-de-Védas (50 % du temps de formation) L'AFPA est accessible en voiture et un parking est mis à la disposition des stagiaires Les horaires de formation sont : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00 les jeudis et vendredis

Pour toutes les personnes en situation de handicap, la FAS Occitanie a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous en faire part par mail occitanie.siege@federationsolidarite.org

11. LA COORDINATION DE LA FORMATION ETAIE

La coordination de la formation ETAIE à Montpellier est Julie BECAMEL.

Mail : plateforme.iae.occitanie.mtp@gmail.com Tel : 07 70 13 61 33

12. LES FONCTIONS DU TUTEUR DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION ETAIE

Le tuteur a trois fonctions essentielles :

- Intégration
- Evaluation
- Certification

○ *Fonction d'intégration*

Il s'agit de permettre à l'encadrant-e de se construire une place ou de renforcer son positionnement dans la structure.

Idéalement, la formation de l'encadrant-e concerne l'équipe interne.

Il doit pouvoir porter un regard questionnant sur les procédures et fonctionnements de l'organisation.

Le/la tuteur-trice devra donc :

- Aider l'encadrant-e technique en formation à se construire une place de professionnel-le dans l'organisation, à renforcer son positionnement notamment en favorisant la mise en fonction dans les compétences de coordination, d'organisation et de suivi de production (participation au recrutement, comités de renouvellement, réponses ou contribution technique à l'élaboration des réponses aux appels d'offres, ...) ;
- Faciliter la prise de recul de l'encadrant-e technique face aux enjeux que représentent pour lui les logiques et contraintes de fonctionnement de l'organisation ;
- Favoriser les échanges et la participation des acteurs de l'organisation professionnelle (contribution pendant la formation, transfert de méthodes et outils, propositions d'amélioration de l'organisation amenée par l'encadrant-e...).

○ *Fonction d'évaluation*

Il s'agit d'accompagner, en lien avec le coordinateur, l'encadrant-e dans la mise à plat de ses pratiques professionnelles qui serviront de matière première pendant la formation, dans le retour des acquisitions de formation et dans l'analyse de ses pratiques professionnelles.

Le/la tuteur-trice, en lien avec le coordinateur, devra donc :

- Aider l'encadrant-e à déterminer ses marges de progression dans le cadre des attendus du référentiel de certification ;
- Aider l'encadrant-e à déterminer une stratégie personnelle de progression en s'appuyant sur les situations professionnelles ;
- En favorisant l'auto évaluation de l'encadrant-e (changement dans les pratiques, distanciation critique, exploitation des acquis de formation) ;
- Participer à l'accompagnement de l'encadrant-e dans la production de documents de réflexion sur sa pratique professionnelle.

Ainsi, la relation tuteur-encadrant doit permettre à l'encadrant de pouvoir énoncer comment se déroule son implication par rapport à la formation et les obstacles auxquels il se heurte, et au/à la tuteur-trice de lui indiquer les étapes qu'il a franchies dans son processus d'apprentissage et les difficultés qu'il rencontre en situation professionnelle pour les formaliser en nouveaux besoins.

○ *Fonction de certification*

Cette fonction désigne la participation du/de la tuteur-trice, en lien avec le coordinateur ETAIE, au processus de contrôle d'acquisition, de consolidation des compétences en contexte professionnel et, sur des temps programmés en formation.

Le/la tuteur-trice devra donc :

- S'approprier le référentiel de certification ETAIE et le guide de écrits professionnels attendus ;
- Planifier et s'assurer de la participation des professionnel-le-s de l'équipe interne en fonction de leur mission ;
- Accompagner l'encadrant-e sur la production des dossiers écrits (validation des blocs de compétences), les dossiers s'appuient sur l'expérience professionnelle du/de la candidat.e.

La réussite de l'alternance et donc de la formation du stagiaire repose principalement sur la qualité des interactions entre l'encadrant-e et le/la tuteur-trice.

Documents support :

- Le livret pédagogique
- Le référentiel de certification
- Les consignes pour la rédaction des dossiers écrits
- Le guide pour rédiger le dossier « structure »

13. LES REFERENTIELS DE LA FORMATION ETAIE

Disponibles sur demande à plateforme.iae.occitanie.mtp@gmail.com

- *Référentiel d'emploi, d'activités et de compétences*
- *Référentiel de formation*
- *Référentiel et dispositif de certification VAF VAE*

14. LE GLOSSAIRE IAE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ACI : Atelier et Chantier d'Insertion

ADEC : Action de Développement des Emplois et des Compétences

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

AGEFIPH : Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

AI : Association Intermédiaire

ALE : Agence Locale pour l'Emploi

ASP : Accompagnateur Socio Professionnel

ASP : Agence des Services et Paiements

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique

AVISE : Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques

CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

CCAS : Centre Communal, ou Intercommunal, d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

CDIAE : Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique

CEP : Contrat d'Etudes Prospectives

CEP : Conseil en Evolution Professionnelle

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIBC : Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIE : Contrat Initiative Emploi

CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

CNAR IAE : Centre national d'appui et de ressources dédié à l'IAE

CNIAE : Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique

CNLE : Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion

CNLRQ : Comité National de Liaison des Régies du Quartier

COORACE : Coordination des Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi

CPF : Compte Personnel Formation

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

CR : Conseil Régional

CREPI : Club Régional d'Entreprises pour l'Insertion

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

CUI : Contrat Unique d'Insertion

DARES : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

DE : Demandeur d'Emploi

DELD : Demandeur d'Emploi de Longue Durée (dont l'ancienneté est = ou > 12 mois)

DELTD : Demandeurs d'Emploi de Très Longue Durée (dont l'ancienneté est = ou > 24 mois)

DGEFP : Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DIV : Délégation Interministérielle à la Ville

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

EA : Entreprise adaptée

EDDF : Engagement De Développement de la Formation

EDEC : Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences

EI : Entreprise d'Insertion

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ETAIE : Encadrant Technique d'Activité par l'Insertion Economique

ETI : Encadrant Technique d'Insertion

ETP : Equivalent Temps Plein

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

FAPE : Fondation Agir Pour l'Emploi

FARE : Fonds d'Action pour la Réinsertion à l'Emploi

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

FASTT : Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

FDI : Fonds Départemental pour l'Insertion

FLE : Français Langue Etrangère

FPSPP : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

FSE : Fonds Social Européen

GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

IAE : Insertion par l'Activité Economique

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

IGF : Inspection Générale des Finances

IOD : Intervention sur les Offres et les Demandes d'emploi

LCI : Lutte Contre l'Illettrisme

LEA : Logiciel pour l'Evaluation et l'Accompagnement

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDSI : Maison de la Solidarité et de l'Insertion

MFE : Mission Formation Emploi

ML : Mission Locale

OF : Organisme de Formation

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé, chargé de collecter les fonds de la formation continue

PCS : Plan de Cohésion Sociale

PDI : Plan Départemental d'Insertion

PELS : Projet d'Economie Locale et Sociale

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PMSMP : Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PNAI : Plan National pour l'Inclusion sociale

Pôle Emploi : organisme créé le 1^{er} janvier 2009 et issu de la fusion entre l'ANPE et l'ASSEDIC

PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

PPSMJ : Personnes Placées Sous-Main de Justice

PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

PRFP : Programme Régional de Formation Professionnelle

PTCE : Pôles Territoriaux de Coopération Economique

PTI : Pacte territorial d'insertion

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

RNCP : Répertoire National des Compétences Professionnelles

RQ : Régie de Quartier

RSA : Revenu de Solidarité Active

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP : Société Coopérative de Production

SEML : Société d'Economie Mixte Locale

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SPE : Service Public de l'Emploi

SPER : Service Public de l'Emploi Régional

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

SSIG : Services Sociaux d'Intérêt Général

SST : Santé et Sécurité au Travail

SYNESI : Syndicat National des Employeurs Spécifique d'Insertion

Taux d'encadrement : nombre d'ETP insertion pour un ETP permanent

UDAI : Union Départementale des Associations Intermédiaires

UNAI : Union Nationale des Associations Intermédiaires

URCIDFF : Union Régionale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles

UT : Unité Territoriale

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

ZUS : Zone Urbaine Sensible